

LIGUE MIDI-PYRENEES DES ÉCHECS

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT ACADEMIQUE DES ÉCOLES, COLLÈGES & LYCÉES

1 Description

Les championnats scolaires se déroulent en deux phases :

- Phase 1 : individuelle et départementale donnant accès à la finale académique.
- Phase 2 : par équipe et académique donnant accès à la finale nationale.

2. Phase départementale

Article 2.1 : organisation

Les départements sont libres d'adopter la configuration sportive qui correspondra le mieux à leur environnement et à leur situation et qui favorisera la participation du plus grand nombre.

Toutefois, l'organisation d'un championnat départemental permet de désigner un établissement champion du département dans sa catégorie. Ce championnat se déroule sous forme d'opens. Trois tournois sont organisés un pour les écoles, un pour les collèges et un pour les lycées.

Cette phase doit se dérouler avant le 31 janvier, un mercredi après-midi de préférence pour ne pas empiéter sur les autres compétitions fédérales.

Chaque joueur représente son établissement. Il est souhaitable de faire apparaître le nom de l'établissement scolaire à la place de celui du club FFE qui a pris sa licence dans les documents publiés (classements, grilles américaines...).

Article 2.2 : déroulement des rencontres

Pour cette phase, la compétition est considérée comme individuelle. Des tournois par type d'établissement sont organisés.

La cadence de jeu est de 2x 15mn KO ou cadence Fisher équivalente au système suisse intégral avec 5 Rondes minimum, piloté par un arbitre fédéral.

Article 2.3 : classement

Dans chaque tournoi, un classement individuel est d'abord établi au nombre de points gagnés par les participants.

Pour les collèges et les écoles, les points sont ensuite comptabilisés dans la limite des 8 meilleurs participants par établissement avec au moins 2 filles ou 2 garçons. A partir du nombre de points obtenu par chaque établissement, il est ensuite établi un classement des écoles et des collèges.

Pour les lycées, les points obtenus par les quatre premiers du classement sont comptabilisés. A partir du nombre de points obtenu par chaque établissement, il est ensuite établi un classement des lycées.

3 Phase académique

Article 3.1 : organisation

Il est constitué de trois tournois, un pour chacune des trois catégories : écoles, collèges et lycées

Article 3.2 : qualifications et inscriptions

Le nombre maximal d'équipes qualifiées est de 12 écoles, 12 collèges et 9 lycées.

Chaque CDJE organisant un championnat départemental qualifie au moins 1 école, 1 collège et 1 lycée, excepté la Haute-Garonne qui qualifie 2 écoles, 2 collèges et deux lycées.

Au vu des résultats fournis par les CDJE dès la fin des compétitions départementales, le CSA complète à 12 chaque catégorie (9 équipes pour les lycées), en répartissant les qualifications en proportion du nombre d'équipes complètes (8 joueurs dont au moins deux filles ou deux garçons) participants dans chaque CDJE (départage selon le nombre de participants au tournoi). Seules les équipes qualifiées lors des phases départementales ou repêchées par le correspondant Scolaire Académique peuvent participer à cette phase. Ces équipes peuvent cependant intégrer dans leur effectif des joueurs n'ayant pas participé à la phase départementale. Si elle ne s'est pas qualifiée lors des phases départementales, l'équipe de l'organisateur sera qualifiée d'office pour la phase régionale (dans le cas où l'organisation est partiellement ou totalement prise en charge par un établissement scolaire). Les inscriptions seront réalisées par les responsables d'équipes auprès de l'organisateur, au plus tard jusqu'au lundi soir précédant la compétition. Sitôt arrivés sur le site des championnats, les responsables d'équipes devront confirmer la présence de leur équipe auprès des gestionnaires informatiques des tournois.

Comme pour la phase départementale, pour participer, les élèves doivent être en possession d'une licence FFE (Licence A ou B). L'inscription au tournoi lui-même est gratuite.

Un même établissement peut avoir au maximum deux équipes qualifiées pour la phase académique.

ARTICLE 3.3 : règles générales

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et en particulier son annexe A dont l'article A4 sera appliqué. Les arbitres des compétitions scolaires appliqueront la règle 2009 sur les coups illégaux : la partie sera perdue après le 3ème coup illégal achevé(*).

* Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal, avant que le demandeur n'ait lui-même joué son coup (l'arbitre n'interviendra qu'après une telle réclamation).

Article 3.4 : constitution des équipes

- Écoles et collèges : équipes de 8; chaque équipe de 8 joueurs doit compter au moins 2 filles ou 2 deux garçons participant effectivement à chaque ronde.
- Lycées : équipes de 4.

Article 3.5 : organisation

Les finales académiques se déroulent en 3 tournois : écoles, collèges et lycées.

Chaque tournoi est organisé en 5 rondes minimum, à la cadence de 15 min KO par joueur. Le système suisse, toutes rondes ou Molter sera choisi en fonction du nombre d'équipes. Cependant, pour la motivation et l'intérêt des joueurs, le système suisse ou toutes rondes est à privilégier. Si le nombre d'équipes est inférieur à 5, on pourra organiser un toutes rondes en match aller-retour. Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition, remplaçants compris. L'accompagnateur de l'équipe doit fournir à l'organisateur une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard jusqu'au lundi soir précédant la compétition (envoi par courriel). Sauf cas de force majeure, cette liste ne sera plus modifiée. Tous les joueurs (10 noms maximum dont au moins 2 filles et 2 garçons pour une équipe d'école ou de collège, et 5 noms maximum pour une équipe de lycée) sont consignés en une liste unique dont l'ordre ne sera plus modifié. L'échiquier laissé vacant par un joueur est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale. Pour chaque joueur, le classement à prendre en compte est le Elo rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE. Si aucun classement n'est disponible, le joueur est non classé et un classement fictif de 800 lui sera attribué.

L'ordre des joueurs dans la liste doit respecter les 2 points suivants :

* Si deux joueurs classés ont une différence de classement de plus de 100 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.

• Les non classés sont placés en fin de liste dans n'importe quel ordre avec le classement fictif de 800. Le capitaine doit veiller à la bonne application de la composition de son équipe et en cas de litige il est seul responsable d'une éventuelle erreur de placement ou de composition(cf. § Pénalités).

Cependant l'arbitre doit avoir un rôle moteur dans les conseils et les vérifications d'avant match. La composition de chaque équipe doit être fournie au plus tard 5 minutes après l'affichage des appariements de la ronde suivante. Si personne ne donne la composition, la composition restera celle de la composition initiale.

L'arbitrage est assuré par un arbitre fédéral.

Article 3.6 : classements et départages

Au système toutes rondes ou suisse, le résultat du match entre deux équipes découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas. Si une équipe est exempte, elle marque 5 points de parties dans les catégories collèges et écoles, 3 points de parties en lycée.

Chaque match gagné rapporte 3 points à l'équipe, un match nul 2 points, 1 match perdu devant l'échiquier 1 point et par forfait 0 point. Si une équipe est exempte, elle marque 3 points de match à 0 et 5 points de parties à 0 dans les catégories collèges et écoles, 3 points de match à 0 et 3 points de parties à 0 en Lycées.

À la fin du tournoi, les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes. En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête du classement, les départages suivants seront utilisés pour décerner le titre de champion :

En tournoi « toutes-rondes » :

1. Goal average (différence entre victoires et défaites)
2. Moyenne élo la plus faible
3. Équipe la plus jeune

En système suisse :

* 2 premières équipes ex-æquo :

1. Confrontation directe
2. Buchholz (somme des points des équipes rencontrées)
3. Moyenne élo la plus faible
4. Équipe la plus jeune

* Plus de 2 équipes ex-æquo en tête du tableau :

1. Buchholz (somme des points des équipes rencontrées)
2. Moyenne élo la plus faible
3. Équipe la plus jeune

Les places de 2ème et 3ème seront également déterminées selon le principe précédent.

Dans la suite du classement, les équipes à égalité de points sont déclarées ex-æquo.

Article 3.7 : pénalités

En cas d'absence d'une féminine : -1 point de partie pour une féminine manquante, à soustraire du nombre de points réalisé par l'équipe fautive avec gain à l'échiquier correspondant pour l'équipe adverse.

En cas d'absence d'un joueur : 0 sur le dernier échiquier avec gain à l'échiquier correspondant pour l'équipe adverse.

En cas de joueurs mal placés : tout joueur en infraction sera sanctionné d'un forfait administratif. 0 point sur les échiquiers en infraction avec gain sur les échiquiers correspondants pour l'équipe adverse.

Article 3.8 : litige technique

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable de club ou de l'établissement ou de l'équipe auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 3.9.

Article 3.9 : commission d'appel

Elle sera constituée de 5 personnes avant la 1ère ronde :

- le président de la ligue (ou son représentant)
- le représentant de l'organisateur
- L'arbitre principal
- un arbitre
- un animateur ou entraîneur

Article 3.10 : remise des prix

Une remise des prix sera organisée avec coupes et médailles pour les premières équipes.